

Exercice 2010 - Décision modificative n° 1

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Deuxième étape budgétaire de l'exercice après le budget primitif voté en février dernier, cette décision modificative n° 1 est d'un volume relativement modeste sur le budget principal (+ 4,0 M€ en mouvements réels, à comparer à 198,9 M€ de propositions nouvelles au budget primitif) et plus favorable à l'investissement (+ 2,8 M€) qu'au fonctionnement (+ 1,2 M€).

En mouvements réels, hors reports, l'ensemble des propositions au titre des budgets annexes s'élève à + 1,9 M€ dont 0,7 M€ consacrés au nouveau budget annexe de la zone d'activités Madeleine Brès.

I - Le budget principal

1 - Section de fonctionnement

Les mouvements réels proposés, qui s'équilibrent globalement à 1 247 293 € en dépenses et en recettes, sont détaillés ci-après.

A. Les propositions en dépenses

⇒ + 310 823 € au chapitre 011 «charges à caractère général» dont notamment :

- - 228 802 € sur le compte 6042 «achat de prestations de service»

Il est principalement proposé d'annuler 442 000 € sur les 530 000 € inscrits au budget primitif au titre du «grand évènement culturel», qui ne sera pas renouvelé cette année. La présente DM 1 propose le redéploiement d'une partie de ces crédits (282 000 €) sur d'autres actions culturelles et touristiques ;

213 198 € de crédits supplémentaires sont proposés et, notamment, 61 000 € redéployés sur la Culture. 60 000 € sont réinscrits au titre du budget des Conseils Consultatifs d'Habitants. 69 500 € sont destinés à la numérisation des collections après réaffectation de subventions notifiées. Enfin, 22 698 € permettent d'alimenter plusieurs lignes budgétaires plus modestes ;

- + 100 000 € sur le compte «fournitures de voirie» pour reconstituer le stock de sel de déneigement ;
 - + 42 008 € au compte 61521 «entretien et réparations terrains» dont 40 000 € pour permettre la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - + 52 283 € à l'article 61522 «entretien et réparations bâtiments» correspondant à des réaffectations d'indemnités de sinistres ;
 - + 40 000 € au compte 617 «études et recherches» permettant le lancement de l'étude visant à l'optimisation du processus achats (délibération spécifique ce jour) ;
 - + 66 787 € à l'article 6226 «honoraires» nécessaires pour diligenter diverses missions d'expertise et d'assistance ;
 - + 71 577 € au compte 6231 «annonces et insertions» dont 65 000 € redéployés au bénéfice de la Culture et des manifestations du 50^{ème} anniversaire de la Citadelle ;
 - + 76 195 € à l'article 6288 «autres services extérieurs» dont 67 000 € pour l'exposition Fourier après réaffectation de subventions notifiées ;
 - + 90 775 € sur diverses lignes de moindre volume.
- ⇒+ 15 401 € au chapitre 012 «charges de personnel» correspondant à quelques ajustements mineurs compte tenu du volume de ce poste

- ⇒ + 788 237 € au chapitres 65 «autres charges de gestion courante» dont :
- + 150 000 € à l'article 654 «pertes sur créances irrécouvrables» à titre de provision pour faire face aux admissions en non valeur attendues sur l'exercice ;
 - + 35 008 € de complément de subvention à la RAP Ledoux (compte 657363) alimentés par un transfert de crédits depuis le budget de l'Orchestre ;
 - + 28 000 € de subvention à la RAP «La Rodia», autrement dit la SMAC (compte 657364) qui fait l'objet d'une délibération spécifique présentée ce jour au Conseil Municipal (financement par redéploiement de crédits) ;
 - + 553 453 € d'autres subventions (article 6574), dont la plupart font également l'objet de délibérations spécifiques à ce Conseil Municipal, avec notamment 370 000 € pour le sport de haut niveau, 156 000 € de redéploiement de crédits «grand évènement culturel» et 27 453 € au bénéfice d'autres partenaires ;
 - + 21 776 € sur diverses autres imputations.
- ⇒ + 132 832 € au chapitre 67 «charges exceptionnelles» et notamment :
- + 68 752 € à l'article 6718 au titre de la régularisation de recettes rattachées ;
 - + 63 900 € au compte 673 «titres annulés sur exercices antérieurs».

B. Les propositions en recettes

- ⇒ + 523 204 € au chapitre 70 «produits des services et du domaine» dont :
- + 308 496 € à l'article 70688 «autres prestations de service» correspondant pour 305 200 € à la facturation de prestations de maîtrise d'œuvre sur le parc scientifique Temis (délibération spécifique à ce Conseil Municipal) ;
 - + 179 000 € à l'article 70878 attendus au titre de la facturation à la SEM Citadelle des consommations de gaz et électricité ;
 - + 35 708 € d'autres recettes.
- ⇒ - 150 917 € au chapitre 73 «impôts et taxes», constatant le décalage entre le produit notifié des contributions directes et celui inscrit au budget primitif :
- 134 K€ sont imputables au foncier bâti qui subit le ralentissement du nombre de déclarations d'achèvement de travaux en 2009 (- 43 %).
- ⇒ + 538 792 € au chapitres 74 «dotations et participations»
- + 256 543 € au titre des compensations fiscales de taxe professionnelle et de foncier bâti (articles 74833 et 74834), désormais notifiées ;
 - + 229 601 € de compensation fiscale taxe d'habitation, également notifiée, correspondant en réalité à un plus grand nombre d'exonérations légales accordées en 2009 et qui ont entraîné une perte de produit fiscal, pérenne, de près de 300 K€ ;
 - - 143 000 € à l'article 74751 dont - 160 000 € correspondant à la suppression de la subvention CAGB inscrite au budget primitif au titre du «grand évènement culturel» ;
 - + 147 602 € au compte 74718 après notifications de subventions dont 69 500 € pour la numérisation des collections et 34 795 € pour les expositions des musées ;
 - + 48 046 € d'autres subventions plus modestes.

⇒ + 14 569 € au chapitre 75 «autres produits de gestion courante» dont 12 212 € de produit de la vente de livres réformés des bibliothèques ;

⇒ + 321 645 € au chapitre 77 «produits exceptionnels» dont :

- + 268 583 € à l'article 7718 correspondant à la régularisation de dépenses rattachées ;
- + 51 881 € au compte 7788 au titre des indemnités de sinistres ;
- + 1 181 € d'autres produits exceptionnels.

2 - Section d'investissement

Sur cette section d'investissement, la présente décision modificative porte sur un montant de 2,8 M€ et concerne essentiellement des opérations réelles.

A. Principales inscriptions en dépenses

La décision modificative permet tout d'abord d'affiner certaines estimations effectuées au moment du vote du budget primitif, les consultations des entreprises, aujourd'hui achevées, entraînant des ajustements. C'est le cas notamment pour les études ou travaux d'urbanisme engagés sur plusieurs secteurs (Madeleine/Battant : 66 221 € et Les Vaïtes : 110 000 €), pour des acquisitions de matériel informatique (79 500 €), ou encore pour divers travaux dans les bâtiments municipaux (la réfection de la couverture du groupe scolaire Jean Zay : 110 000 €, la création d'un accès aux personnes à mobilité réduite sur la scène du Kursaal : 48 000 €, la réfection des locaux des Francas : 76 490 €, la restauration de la verrière de la crèche Bersot : 53 040 €). Enfin, des crédits sont à prévoir pour l'aménagement de jardins familiaux chemin de Valentin suite à l'attribution des marchés (102 937 € pour l'aménagement des espaces).

- Cette DM est aussi l'occasion de prendre en compte des dépenses imprévues au moment du vote du budget primitif. Un effort exceptionnel pour la réfection des revêtements de chaussées endommagés lors de la saison hivernale est réalisé à hauteur de 500 000 €. Il s'agit également de réaliser certains travaux de remises aux normes rendus nécessaires pour poursuivre l'accueil du public dans de bonnes conditions à la piscine de Chalezeule (100 000 €) dans le cadre du programme Equip'Sport 2015 et au camping municipal (200 000 €). Des crédits complémentaires doivent être inscrits pour effectuer les travaux à la maternelle Champagne (80 000 €), suite au grave sinistre qui a touché l'école (une indemnité versée par l'assurance viendra compenser cette dépense). Par ailleurs, des aménagements sont à engager sur le parking d'Arènes (100 000 €). Concernant le projet de construction d'une Bibliothèque universitaire - Bibliothèque municipale commune, 100 000 € sont prévus pour lancer l'étude de programmation. L'achèvement de la cuisine centrale nécessite un redéploiement de 250 000 €. 40 000 € sont prévus pour l'équipement initial de la Régie Autonome Personnalisée «La Rodia». Enfin, des écritures en dépenses et en recettes sont à constater pour divers transferts de propriété à hauteur de 423 045 €.

- Cette décision modificative permet enfin de réaliser des transferts de crédits entre chapitre, à hauteur de 888 072 € en investissement. Les transferts correspondent à des changements de chapitre budgétaire, notamment entre le 20 (études), 21 (acquisitions, matériels) et le 23 (travaux), qui doivent être autorisés par délibération. Ils sont neutres en termes d'équilibre budgétaire. Les principaux transferts concernent l'attribution de la maîtrise d'ouvrage à Réseau Ferré de France pour les travaux d'aménagement de la gare Viotte (250 000 € transférés sur le compte 204), la poursuite des études engagées sur les Prés de Vaux (368 744 € transférés sur le compte 20), les travaux nécessaires à l'accessibilité de la voirie aux personnes à mobilité réduite (200 000 € transférés sur le compte 21), l'aménagement d'un récupérateur des eaux pluviales sur le bâtiment voirie/propreté (10 000 € transférés sur le compte 23), la labellisation de la future crèche rue d'Artois (16 669 € transférés sur le compte 23) et l'acquisition de matériels pour la rénovation des locaux du nouvel accueil de jour rue Champrond (15 000 € transférés sur le compte 21).

B. Principales inscriptions en recettes

Il est proposé l'inscription de subventions notifiées à la Ville (compte 13). Ces subventions n'avaient pu être prévues au Budget Primitif car l'encaissement sur 2010 était incertain ou la notification non connue au moment du vote du budget. Parmi les principales subventions inscrites, figurent ainsi celles notifiées par le Département du Doubs à hauteur de 145 987 € (cela concerne notamment la restauration de la Communication 110 à la Citadelle : 68 750 € et la réfection de la Basilique Saint-Ferjeux : 33 500 €). L'ANRU poursuit son soutien sur le PRU des Clairs-Soleils en finançant en partie l'opération de démolition du supermarché (117 846 €). Il convient d'inscrire des recettes provenant de la DRAC pour 858 320 € (les restaurations de la Porte Noire : 557 320 €, de la Citadelle Vauban : 267 500 € et de la Basilique Saint-Ferjeux : 33 500 €). De même, l'Etat participe au financement des itinéraires cyclables (24 073 €), la CAF subventionne la création de la salle de quartier des Montboucons (24 000 €). Enfin, une subvention attribuée par Réseau Ferré de France pour les travaux de lutte contre les plantes invasives (126 851 €) va permettre d'abonder exceptionnellement les dépenses relatives à cette opération.

II - Les budgets annexes

1 128 378 € sont inscrits en mouvements d'ordre, équilibrés en recettes et en dépenses entre sections et qui correspondent à :

- + 915 720 € nécessaires à la régularisation d'amortissements sur exercices antérieurs sur le budget Assainissement ;
- + 211 936 € correspondant aux écritures relatives au transfert de droit à déduction de la TVA sur le budget Chauffage urbain ;
- + 722 € constatant la sortie de véhicules vendus du patrimoine du budget Eau.

Tous budgets confondus, hors reports, les mouvements réels proposés atteignent 1 870 021,71 € en recettes et 1 904 708,73 € en dépenses.

En premier lieu, il convient de relever la **création du nouveau budget annexe de la zone d'activités Madeleine Brès**, à hauteur de 741 900 € équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement et qui donne lieu à un rapport spécifique à ce Conseil Municipal.

1) Les autres dépenses réelles

Elles s'élèvent à 1 162 808,73 € et concernent notamment :

- des admissions en non valeur à hauteur respective de + 350 057 € sur le budget Eau et de + 289 056 € sur le budget Assainissement auxquelles est consacré un rapport au présent Conseil Municipal (fonctionnement, chapitre 65) ;
- + 150 000 € de participation au SYTTEAU pour des dépenses d'équipement au hameau de la Malate (budget Eau, fonctionnement, chapitre 67) ;
- + 238 479 € destinés à l'achat de réseaux à la sedD sur le site du parc scientifique Temis présenté dans un rapport spécifique à ce Conseil Municipal (budget Assainissement, investissement, chapitre 23).

2) Les autres recettes réelles

Elles s'élèvent à 1 128 121,71 € et concernent notamment :

- + 100 869 € correspondant à des régularisations de dépenses rattachées (budget Eau, fonctionnement, chapitre 77) ;
- des réductions de prévisions d'emprunts respectives de 242 737 € et de 1 110 859 € sur les budgets Eau et Assainissement (investissement, chapitre 16) ;

- des suppléments de subventions respectifs de 247 453 € et de 606 224 € sur les budgets Eau et Assainissement (investissement, chapitre 13) ;
- des excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur respective de 243 822,28 € et de 1 106 185,96 € sur les budgets Eau et Assainissement (investissement, article 1068) ;

Propositions

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de voter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2010 par chapitre et par nature de manière globale et de reprendre aux budgets annexes les résultats de l'exercice précédent affectés conformément aux délibérations spécifiques adoptées au cours de cette même séance, conformément aux balances et au document comptable ci-après.

Balance de la décision modificative n° 1 - Budget général - Section de fonctionnement

Chap.	Libellés	Budget principal	Eau	Assainissement	Chauffage urbain	SSADPA	Zones d'activités	Archéologie Préventive
011	Charges à caractère général	310 823,00	763,00		- 10 000,00		773 836,00	7 861,00
012	Charge de personnel et frais assimilés	15 401,00						
014	Atténuations de produits							
65	Autres charges de gestion courante	788 237,00	350 057,00	289 056,00				
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus							
	Total dépenses de gestion des services	1 114 461,00	350 820,00	289 056,00	- 10 000,00		773 836,00	7 861,00
66	Charges financières				10 000,00			
67	Charges exceptionnelles	132 832,00	153 000,00		4 750,00			
68	Dotations aux provisions							
022	Dépenses imprévues							
M22	SSADPA							
	Total dépenses réelles de fonctionnement	1 247 293,00	503 820,00	289 056,00	4 750,00		773 836,00	7 861,00
023	Virement à la section d'investissement							
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections		722,00	829 417,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'expl.							
M22	SSADPA							
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement		722,00	829 417,00				
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 247 293,00	504 542,00	1 118 473,00	4 750,00		773 836,00	7 861,00
	D 002 Résultat reporté							
	Restes à réaliser N - 1						36 961,18	
	TOTAL DES DEPENSES	1 247 293,00	504 542,00	1 118 473,00	4 750,00		810 797,18	7 861,00

Balance de la décision modificative n° 1 - Budget général - Section de fonctionnement (suite)

Chap.	Libellés	Budget principal	Eau	Assainissement	Chauffage urbain	SSADPA	Zones d'activités	Archéologie Préventive
013	Atténuations de charges							
70	Produits des services, du domaine et ventes	523 204,00					767 836,00	
73	Impôts et taxes	- 150 917,00						
74	Dotations et participations	538 792,00					6 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	14 569,00						
	Total recettes de gestion des services	925 648,00					773 836,00	
76	Produits financiers							
77	Produits exceptionnels	321 645,00	112 675,00	8 380,00				7 861,00
78	Reprises sur provisions							
M22	SSADPA					2 500,00		
	Total recettes réelles de fonctionnement	1 247 293,00	112 675,00	8 380,00		2 500,00	773 836,00	7 861,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections			86 303,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.							
M22	SSADPA							
	Total recettes d'ordre de fonctionnement			86 303,00				
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 247 293,00	112 675,00	94 683,00		2 500,00	773 836,00	7 861,00
R 002	Résultat reporté		408 135,76	3 458 121,41	187 680,61	58 640,16	30 051,75	
	Restes à réaliser N - 1						233 249,54	
	TOTAL DES RECETTES	1 247 293,00	520 810,76	3 552 804,41	187 680,61	61 140,16	1 037 137,29	7 861,00
	RESULTAT SECTION		16 268,76	2 434 331,41	182 930,61	61 140,16	226 340,11	

Balance de la décision modificative n° 1 - Budget général - Section d'investissement

Chap.	Libellés	Budget principal	Eau	Assainissement	Chauffage urbain	SSADPA	Forêts	Zones d'activités	Archéologie Préventive
20	Immobilisations incorporelles	505 185,00							
204	Subventions d'équipement	314 200,00							
21	Immobilisations corporelles	2 093 483,00					15 991,73		
23	Immobilisations en cours	- 403 420,00		238 479,00					
	Total dépenses d'équipement	2 509 448,00		238 479,00			15 991,73		
13	Subventions d'investissement	4 584,00	4 716,00						
27	Autres immobilisations financières	287 595,00						66 199,00	
	Total dépenses financières	292 179,00	4 716,00					66 199,00	
	Total dépenses réelles d'investissement	2 801 627,00	4 716,00	238 479,00			15 991,73	66 199,00	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)			86 303,00					
041	Opérations patrimoniales	539,00			211 936,00				
M22	SSADPA								
	Total dépenses d'ordre d'investissement	539,00		86 303,00	211 936,00				
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 802 166,00	4 716,00	324 782,00	211 936,00		15 991,73	66 199,00	
D 001	Résultat reporté				980 857,58			222 314,35	39 452,47
	Restes à réaliser N - 1		2 397 764,00	4 636 573,00	1 293 266,00	7 980,00	97 597,00		3 059,00
	TOTAL DES DEPENSES	2 802 166,00	2 402 480,00	4 961 355,00	2 486 059,58	7 980,00	113 588,73	288 513,35	42 511,47

Balance de la décision modificative n° 1 - Budget général - Section d'investissement (suite)

Chap.	Libellés	Budget principal	Eau	Assainissement	Chauffage urbain	SSADPA	Forêts	Zones d'activités	Archéologie Préventive
13	Subventions d'investissement	1 665 752,00	247 453,00	606 224,00					
16	Emprunts et dettes assimilés		- 242 737,00	- 1 110 859,00					
024	Produits cessions immobilisations	843 422,00					5 970,00		
21	Immobilisations corporelles	17,00							
23	Immobilisations en cours	4 841,00							
	Total recettes d'équipement	2 514 032,00	4 716,00	- 504 635,00			5 970,00		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		243 822,28	1 106 185,96					42 511,47
27	Autres immobilisations financières	287 595,00						66 199,00	
	Total recettes financières	287 595,00	243 822,28	1 106 185,96			5 970,00	66 199,00	42 511,47
	Total recettes réelles d'investissement	2 801 627,00	248 538,28	601 550,96			5 970,00	66 199,00	42 511,47
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>								
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>		722,00	829 417,00					
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	539,00			211 936,00				
M22	SSADPA								
	Total recettes d'ordre d'investissement	539,00	722,00	829 417,00	211 936,00				
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 802 166,00	249 260,28	1 430 967,96	211 936,00		5 970,00	66 199,00	42 511,47
R 001	Résultat reporté		368 511,72	2 033 426,04		99 465,08	113 588,73		
	Restes à réaliser N - 1		1 785 430,00	1 496 961,00	2 509 395,00				
	TOTAL DES RECETTES	2 802 166,00	2 403 202,00	4 961 355,00	2 721 331,00	99 465,08	119 558,73	66 199,00	42 511,47
	RESULTAT SECTION		722,00		235 271,42	91 485,08	5 970,00	- 222 314,35	

«M. Edouard SASSARD : Je me permets, Monsieur le Maire, d'intervenir, en premier lieu, sur la fiscalité imposée aux Bisontins dont on a déjà parlé. Elle ne cesse d'augmenter chaque année depuis le début de votre mandat de façon trop importante. Je vous rappelle que la taxe d'habitation, on l'a déjà dit, augmentera de 4,7 % en deux ans et la taxe foncière de 8,7 %. Cette imposition est due à mon avis à trois facteurs : le premier malheureusement la hausse importante d'aides sociales et la nécessité d'augmenter le budget du CCAS. La deuxième est liée à la difficulté économique dans laquelle se trouve la Ville de Besançon, plus que d'autres villes, et le compte administratif le précise, pour la catégorie A, + 39 % de demandeurs d'emploi chez les hommes, + 36 % pour les moins de 26 ans. Et enfin un ratio de dépenses de personnel, dépenses réelles de fonctionnement de 58,1 %, c'est-à-dire 5,2 de plus que la moyenne nationale. Ces trois éléments me font dire que nous sommes dans une spirale de l'imposition et que Besançon pourrait devenir une des villes les plus fiscalisées de France, affirmation que vous avez démentie le mois qui suivait le budget par une présentation informatique que nous avons eu la chance de découvrir en direct et que nous n'avons pas pu récupérer. Pour votre information, un document a été validé, comme chaque année, par le Forum pour la gestion des villes et des collectivités locales, en avril 2010 qui précise le taux de fiscalité 2010 des grandes collectivités locales, document que j'ai sous les yeux, validé par l'Association des Maires de Grandes Villes, il y a même un petit édito de Jean-Claude BOULARD, Maire du Mans, qui prouve quand même le sérieux du document.

M. LE MAIRE : M. BOULARD que j'ai rencontré et qui a fait un tram.

M. Edouard SASSARD : Les tableaux rendent compte de plusieurs éléments. En terme de taux d'imposition à avril 2010 pour la partie Ville, nous sommes le 8^{ème} plus haut taux en taxe d'habitation sur 41 grandes villes, 8^{ème} sur 41. En terme de taux d'imposition sur la taxe foncière à avril 2010 pour la partie ville nous sommes le 16^{ème} plus haut taux sur 41 grandes villes. Le niveau est assez élevé en théorie mais c'est en pratique que cela devient plus intéressant. Le Forum prend l'exemple d'un couple avec deux enfants, aux revenus moyens, propriétaire de son domicile, et fait la comparaison en France entre 41 villes du montant effectivement payé par le couple de taxe d'habitation et de taxe foncière. Besançon arrive, en taxe d'habitation, en 3^{ème} position. On le voit bien sur le petit schéma que je vous laisserai, il y a un petit graphique avec l'ensemble des 41 grandes villes, Besançon est en 3^{ème} position. En taxe foncière c'est mieux puisque nous sommes en 18^{ème} position mais en terme d'évolution entre 2009 et 2010 du niveau de la taxe foncière, nous arrivons en 13^{ème} position sur 41 villes, donc oui, l'imposition est forte à Besançon et elle augmente. Pour un couple moyen, deux enfants, propriétaire, 3^{ème} position sur 41 villes en taxe d'habitation, 18^{ème} en taxe foncière, en terme d'évolution 13^{ème}.

Alors, comme vous me répondez souvent que c'est le prix de l'eau qui explique un peu tout ça, c'est un choix de votre part, idéologique, je trouve que la régie est une très très bonne solution et qu'il ne faut surtout pas bouger. Je suis quand même allé comparer le prix de l'eau entre les villes, parce qu'on me répond souvent qu'il y a de l'imposition mais qu'il y a du service. Je suis parti sur le principe assez simple de dire que je suppose que les villes, avec les taxes d'habitation et les taxes foncières les plus faibles auront le prix de l'eau le plus haut. Il y a des chances. Alors je suis parti de ces données...

M. LE MAIRE : Je ne vois vraiment pas le rapport !

M. Edouard SASSARD : Si vous voulez bien me laisser finir mon raisonnement, s'il vous plaît Monsieur le Maire, je suis parti de ces données les plus précises possible. Un couple paie, à Besançon, suivant l'exemple du dessus, repris dans ce document, s'il est propriétaire 1 325 € par an de taxe d'habitation et de taxe foncière. Je pars sur une 2^{ème} hypothèse : consommation d'eau de 120 m³ par an, soit pour une famille bisontine, autour de 290 € par an, et que l'eau soit gérée par une régie, je mets ces trois conditions là et je compare le prix de l'eau avec l'imposition. Sans faire toutes les villes de France parce que c'est un peu un travail de fourmi, j'ai trouvé 2 villes rapidement, qui paient beaucoup moins d'impôts et qui ont une différence de prix faible. Première : Limoges, taxe d'habitation et taxe foncière pour un couple, exactement le même exemple, je repars du même document : 1 088 €, 300 € à peu près en moins d'imposition. Prix de l'eau par an, c'est pareil, c'est un document que je vous donnerai si nécessaire pour vérifier : 292 € par an, soit une différence de 2 € et une différence de 300 € sur l'imposition. 2^{ème} : Angers. Taxe d'habitation + taxe foncière : 1 158 €. Prix de l'eau, un peu plus cher : 324 € par an, ce qui représente une augmentation par mois de 2,50 € et on a à 270, 280 € de plus d'imposition. Je n'ai pas fait

toutes les villes mais ces deux-là je les ai trouvées simplement pour vous montrer qu'en fait certains services n'expliquent pas tout dans cette augmentation importante de la fiscalité sur deux ans. Il y a des écarts pas forcément si élevés entre les villes par exemple sur le prix de l'eau qui ne justifient pas qu'on ait une taxe d'habitation et une taxe foncière si élevée. Les trois facteurs énoncés précédemment, besoins sociaux augmentant, situation économique de la ville qui n'est pas bonne et gestion financière de la ville qui pourrait être meilleure sont les raisons principales de la fiscalité trop élevée appliquée aux Bisontins, merci.

M. Michel OMOURI : En section d'investissement, vous allez engager 80 000 € de travaux pour la rénovation de l'école maternelle Champagne à Planoise suite à un incendie criminel. Depuis l'automne, 80 enfants ont été transférés à l'école Trépillot avec 4 navettes de bus par jour ; il y a urgence à engager ces travaux. J'ai 2 questions : pourriez-vous nous indiquer si l'école maternelle ouvrira ses portes à la rentrée, sachant qu'elle était programmée avant les vacances de Pâques ? Deuxième question : allez-vous respecter votre promesse, à savoir financer l'installation d'une vidéo-protection aux abords de l'école Champagne ?

Mme Françoise FELLMANN : Pour l'ouverture il n'y aura pas de problèmes à la rentrée. Simplement, on l'a déjà dit mais je rappelle que c'était effectivement un incendie criminel donc il y a eu le temps de l'enquête, celui des experts et ce sont des temps dont on n'est pas franchement responsable, donc les expertises ont été faites un petit peu tardivement par rapport à ce que l'on pensait. Ensuite vous le savez, on fonctionne avec des appels d'offres et on a travaillé avec Christophe bien entendu et les services techniques. Le chantier va démarrer pendant l'été et les enfants reviendront au mois de septembre. Pour les deux classes qui ont été incendiées, elles seront refaites cette année ainsi que l'entrée, et dans les deux années suivantes on a un programme pour refaire cette école complètement, en tranches annuelles. En tous cas il n'y a pas de soucis pour que les enfants reviennent au mois de septembre parce que les travaux se feront pendant les vacances.

M. LE MAIRE : Quant à l'autre question, il y aura un système de protection anti-intrusion.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je pense que cette DM nous amènera à voter contre puisqu'on n'a pas ici une réponse satisfaisante à une évolution du budget qu'on aurait voulue plus conséquente, budget que nous n'avons évidemment pas retenu lors de notre vote du printemps. Je voudrais revenir sur un point plus particulier de cette DM qui est la décision de ne pas reprendre l'idée à court terme d'un grand événement culturel, décision qui me semble raisonnable dans le contexte actuel, plutôt que de s'enfermer dans un projet qui aurait été incertain. Avec les événements qu'on a pu connaître, il convient d'être prudent. Vous faites le choix donc de redéployer une partie et d'économiser une partie, ce qui est raisonnable. Quand vous faites le choix de redéployer, vous mettez l'accent sur un souci de mieux aider les scènes locales. Je vous avais interrogé il y a un mois environ sur l'avenir que vous vouliez envisager pour le Théâtre Bacchus à Besançon. J'ai lu dans la presse, depuis, que le choix était fait plutôt de soutenir des équipements plus importants en poids et plus institutionnels. Je pense aussi qu'on a le souci à Besançon de maintenir une activité culturelle diverse et vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu une réaction assez forte dans la Ville par rapport à l'avenir incertain, voire très menacé du Théâtre Bacchus, des réactions qui dépassent nos clivages politiques, parce que certains veulent y voir une opération de droite. J'ai vu des personnes d'horizon politique extrêmement différent se réunir pour maintenir une activité qui existe au coeur de Besançon depuis 20 ans et qu'il serait malheureux de voir disparaître. Aussi je voudrais savoir si dans le cadre de cette réaffectation puisque cela n'apparaît pas dans la DM vous avez encore l'idée quand même d'essayer de maintenir cette activité à Besançon.

M. Michel OMOURI : Vous n'avez pas répondu à ma question sur la promesse de la vidéo-protection. Vous avez déclaré dans un article de l'Est Républicain du 11 novembre 2009, je cite : «quand la prévention et l'éducation ne suivent plus vient le temps de la répression. On dira peut-être que c'est une atteinte aux libertés individuelles mais on va mettre des moyens de vidéo-surveillance supplémentaires», Monsieur le Maire il va falloir respecter votre promesse car tout le monde attend cette vidéo-protection, surtout les habitants de Planoise. Vous l'avez dit lors de votre visite le 10 novembre et donc les habitants de Champagne attendent que vous respectiez votre promesse.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, il y a une différence avec moi et certains de vos amis, c'est que je respecte toujours mes promesses et ce que j'ai dit je le ferai. Il y aura un système de protection anti-intrusion. Ce que je dis dans mes campagnes électorales, je le fais. Comme j'avais dit d'ailleurs qu'il y aurait un tramway, vous regarderez... mais les habitants de Planoise il y en a bien 10 % déjà qui ont mon numéro de téléphone personnel ! Monsieur OMOURI, vous n'allez pas vous faire l'écho de Planoise. J'ai pour cela un certain nombre d'Adjoints qui eux contrairement à vous d'ailleurs y habitent, des Adjoints et des élus. J'étais encore cette semaine à deux reprises sur Planoise, comme d'ailleurs dans les autres quartiers de la Ville.

Mme Françoise FELLMANN : Au niveau des travaux effectivement on aura un système anti-intrusion, ce qui n'existait pas jusque-là dans cette école. Donc cela va être installé dès la rentrée. On a travaillé là-dessus et il y aura un système de vidéo-surveillance, mais il sera à l'intérieur de l'école car cela nous paraît beaucoup plus intelligent que de mettre des caméras partout à l'extérieur. Ainsi, on pourra, s'il y a intrusion, visionner le film. Je pense que c'est beaucoup plus intelligent et puis on pourra aussi en parler avec les enfants parce que cela peut aussi être un sujet à aborder avec les gamins, qui pourront aussi le répéter dans les familles et cela sera fait comme ça. On travaille au plus près avec le directeur sur tous ces projets-là.

M. LE MAIRE : Ce ne sera pas une première à Besançon car il y a un certain nombre de gymnases qui sont déjà équipés de vidéo-surveillance depuis au moins 7-8 ans. Quant à Bacchus, des contacts sont en cours avec l'Adjoint à la Culture».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés [8 contre du Groupe UMP et Apparentés (M. ROSSELOT, Mme M. JEANNIN (2), M. BONNET, Mme PEQUIGNOT, M. OMOURI, M. SASSARD, M. GIRERD) et 2 abstentions du Groupe MODEM (M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN)] adopte les propositions du Rapporteur.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 49

Nombre de procurations de vote : 6

Nombre de suffrages exprimés : 55

Votes :

Pour :	45
Contre :	8
Abstentions :	2

Convocation du 9 juin 2010.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2010.